



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 décembre 2009

LE RAPPORT DU CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE (CAS) CONSACRE A LA FILIERE EOLIENNE RECOMMANDE LE DEVELOPPEMENT DE CETTE FORME D'ENERGIE ET DE L'INDUSTRIE ASSOCIEE

« *Le contexte actuel de récession économique et d'urgence climatique offre à l'éolien l'opportunité d'un développement de grande ampleur (...)* », affirme le Centre d'Analyse Stratégique dans l'introduction de son rapport « *Le pari de l'éolien* », publié à la veille du Sommet de Copenhague.

Dans une première partie, le rapport fait une estimation du coût du programme éolien terrestre français, dont l'objectif est de 19 000 MW en 2020, en tenant compte des spécificités du parc de production nucléaire de la France. Le CAS évalue à 148 M€ le coût de ce programme pour la collectivité en 2020 dans son scénario de référence où le prix de l'énergie reste proche des niveaux actuels. Il met également en évidence que l'éolien peut générer un bénéfice net en cas d'augmentation du prix des matières fossiles, ce dont la plupart des experts de l'énergie sont convaincus.

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) et sa branche éolienne, France Energie Eolienne (FEE), rappellent à cet égard que le coût de l'énergie éolienne, d'environ 80€ / MWh, est très proche de celui des centrales thermiques classiques, tout en présentant un avantage supplémentaire en termes de sécurité d'approvisionnement et d'économie de CO₂.

Dans une deuxième partie de son rapport, le Centre d'Analyse Stratégique met en avant les enjeux de l'éolien pour l'industrie française. En effet, les perspectives de croissance mondiale sont très importantes et la France dispose de nombreux atouts, dont notamment son tissu de sous-traitants fournissant sur le territoire, mais aussi à l'international, les composants nécessaires à la construction d'éoliennes. En effet, d'ores et déjà, plus de 150 prestataires et sous-traitants industriels travaillent déjà pour la filière. Beaucoup d'autres, issus du BTP, de la mécanique ou de l'aéronautique, où l'expertise est proche de celle de l'éolien, pourraient les rejoindre et favoriser le succès de la filière.

Le rapport du CAS est très encourageant pour les industriels et l'ensemble des professionnels français du secteur. Il recommande, notamment, une « *simplification des procédures liées à la construction d'éoliennes* », et « *la création d'un comité national de suivi du programme éolien associant l'ensemble des parties prenantes (...)* afin de réaliser un véritable programme éolien », comité que le Syndicat des énergies renouvelables, et sa branche éolienne, appellent de leurs vœux depuis de nombreuses années.

Télécharger le rapport du CAS : http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/09_rapport_eoliennes.pdf

Le **Syndicat des énergies renouvelables** est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants (**France Biomasse Energie, FBE**), énergies marines, éolien (**France Energie Eolienne, FEE**), géothermie, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque (**Groupement Français des professionnels du solaire photovoltaïque, SOLER**).

France Energie Eolienne compte plus de 230 adhérents. Pour mieux connaître la filière éolienne française, consultez le site Internet : <http://fee.asso.fr>

Contacts presse : Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr) 01 48 78 05 60 / 06 07 38 52 79